reçu dans cet état

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
. MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année Nº 22 | 2ème & 3ème éditions Nº 9 / 4ème édition Nº 7 | 13 Juin 1958

/ A V E R T I S S E M E N T / — Zones 2, 3 & 4

TAVELURE

Les pluies d'orage enregistrées du 6 au 10 juin sur la majeure partie de la région ont complétement lavé le précédent traitement. Il importe de renouveler d'urgence la protection avant le 18 juin.

/ I N F O R M A T I O N / — Zones 2, 3 & 4

ARAIGNEES ROUGES

Beaucoup de vergers (près-vergers de pommiers en particulier) sont peu à peu marqués par les attaques de ces parasites qui devront faire l'objet de traitements spéciaux à l'aide de :

PARATHION
DIAZINON
E.P.N.
MALATHION
DEMETON METHYLE

On peut également employer :

ENDOTHION
CHLOROPHENYL TRICHLORETHANOL
CHLOROBENZYLATE
CHLOROPROPYLATE
TRICHLOROPHENYL PARACHLOROPHENYL SULFONE
PARACHLOROPHENYL PARACHLOROBENZENE SULFONATE
PARACHLOROPHENYL PARACHLOROBENZENE SULFURE
PARACHLOROPHENYL BENZENE SULFONATE
DIPHENYL SULFONE

/ A V I S   I M P O R T A N T /

Nous rappelons aux utilisateurs qu'ils doivent strictement suivre les prescriptions relatives à l'emploi des produits antiparasitaires.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.